

—
Le Ministre
—

08.07.14 004067 CM
Paris, le

Monsieur le Député-Maire,



Vous avez souhaité interroger le Premier ministre sur l'état de la procédure d'approbation de l'accord signé à Tournai le 18 mars 2013 entre le gouvernement français et le gouvernement belge, relatif à la coopération transfrontalière en matière policière et douanière. Il m'a chargé de vous apporter les éléments suivants.

L'accord de Tournai touchant, dans plusieurs de ses dispositions, à la matière législative au sens de l'article 53 de notre Constitution, son approbation doit être préalablement autorisée par une loi votée par les deux assemblées. Le projet de loi d'approbation a suivi, avec toute la célérité nécessaire qu'a pu y apporter le ministère dont j'ai la charge, le circuit habituel d'examen par le Secrétariat général du gouvernement puis du Conseil d'État. Cette étape sera close le 15 juillet. J'aurai ainsi l'honneur de le présenter au Conseil des ministres du 23 juillet prochain avant son dépôt sur le bureau de l'une de nos deux assemblées. Il reviendra alors aux députés et aux sénateurs de l'examiner et de l'adopter. Je ne doute pas que vous-même et vos collègues parlementaires aurez à cœur de conduire cet examen dans les meilleurs délais. La promulgation de cette loi d'approbation permettra la transmission aux autorités belges de notre instrument d'approbation et en conséquence, l'entrée en vigueur de l'accord.

Soyez assuré que je partage entièrement votre engagement en faveur d'une approbation rapide de ce texte.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député-Maire, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Laurent FABIUS

Monsieur Dominique BAERT
Député du Nord
Maire de Wattrelos
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS CEDEX 07 SP